

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 AVRIL

Monsieur le Comte de Paris a fait à M. le sénateur Bocher l'honneur de lui adresser la lettre suivante qui a été remise par M. le comte d'Haussonville :

« Villamanrique, 25 mars 1891.

» Mon cher monsieur Bocher,

» Vous m'avez informé récemment que depuis la grave maladie dont vous relevez à peine, l'état de votre santé et votre âge ne vous permettaient plus de continuer à remplir les fonctions dont vous exerçiez avec une si haute autorité comme mon représentant politique en France. Cette nouvelle ma causé une vive émotion. En présence des motifs que vous alléguiez, je n'ai pas le droit d'essayer de vous faire revenir sur votre détermination ; mais je tiens à vous dire les profonds regrets qu'elle m'inspire, et à vous témoigner publiquement ma reconnaissance pour le concours que vous m'avez apporté dans la direction du parti monarchique depuis le jour où la mort de Monsieur le Comte de Chambord a fait de moi le chef de la Maison de France.

» Votre abnégation personnelle, égalée seulement par votre infatigable activité, votre expérience consommée, la confiance que vous inspirez à tous les partisans de notre cause, le respect que professionnaient pour vous-même vos adversaires, votre dévouement passionné à cette France qu'avant tout vous voulez comme moi grande et heureuse, votre esprit de modération et de conciliation si nécessaires dans la direction d'un grand parti, qui pour être vraiment national doit demeurer toujours ouvert, toutes ces hautes qualités, si rarement réunies en un seul homme, vous créaient une situation unique. Pour moi, vous n'étiez pas seulement un conseiller toujours écouté, vous étiez encore, vous serez toujours un ami, et votre résolution me cause une peine que je ne trouve pas de termes assez forts pour vous l'exprimer.

» Pour vous suppléer, du moins en ce qui concerne les relations avec les comités de la presse monarchique, j'ai fait choix du comte d'Haussonville, et je sais que vous approuvez cette désignation. Héritier d'un nom qui fut cher à tout le parti libéral et aux traditions duquel il est demeuré fidèle, les preuves de dévouement qu'il a déjà données à la cause monarchique et à moi-même m'assurent qu'il remplira efficacement l'importante mission que je lui confie. Il ne saurait avoir votre expérience, mais il s'inspirera de vos traditions, et, quand il vous le demandera, vous ne lui refuserez pas vos conseils.

» Jamais, en effet, j'en suis certain, vous ne cesserez de vous associer par le cœur et par la pensée à tous les Français de bonne volonté qui, soutenus par d'anciennes convictions ou éclairés par une expérience récente, travaillent en commun au rétablissement de la Monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, dont j'ai fait le but de ma vie ; et, du fond de votre retraite, vous prierez Dieu avec nous de bénir nos efforts.

» Recevez, je vous prie, l'assurance des sentiments bien sincères de

» Votre très affectueux,

» PHILIPPE, COMTE DE PARIS. »

Voici la réponse que l'honorable sénateur a adressée à Monsieur le Comte de Paris :

« 2 avril 1891.

» Monseigneur,

» J'ai lu avec une émotion profonde la lettre que vous avez daigné m'écrire.

» Mes humbles services ne méritaient pas une pareille récompense. Vous me faites sentir à quel douloureux sacrifice m'oblige l'impotence de l'âge, tout ce que je perds en cessant de remplir une fonction qui me faisait l'intime confident de vos pensées, et m'associait si étroitement à vos généreux et patriotiques desseins, dont l'unique objet est le bonheur et la grandeur de la France.

» Mais si, dans la retraite où je vais entrer, je dois être désormais éloigné de vous, je n'en serai jamais séparé ; rien ne peut rompre les liens qui m'attachent au meilleur des maîtres ; par mes vœux, mes prières, je demeurerai constamment avec lui.

» J'avais prévu, Monseigneur, et j'ai vivement souhaité le choix que vous m'annoncez ; je savais comment vous étiez désigné celui sur qui s'est reportée votre confiance.

» Par son nom, par les souvenirs, les exemples que lui a laissés son père, ce vaillant défenseur des idées libérales, par ses travaux, ses succès et la renommée qu'ils lui ont acquise, le comte d'Haussonville avait justifié d'avance la faveur que vous lui faites. Vous ne pouviez pas avoir un plus digne représentant, ni la cause monarchique un chef plus capable.

» Il donnera des conseils — il n'a plus besoin d'en recevoir, — mais, s'il lui arrivait, dans sa difficile mission, de réclamer le secours de ma vieille amitié, il ne lui manquera pas, et en le lui prêtant, c'est encore à vous que je le donnerais, restant toujours, Monseigneur, et tant que je vivrai,

» Votre dévoué et fidèle serviteur,

» BOCHER. »

Vigilance et patriotisme

Jamais on n'a tourné et retourné, sous toutes ses faces, avec autant d'apreté et de persistance, les graves problèmes d'ordre diplomatique, que durant ces vacances parlementaires.

Sénateurs et députés en vacances, ministres en villégiature semblent se désintéresser des nombreuses complications qui inquiètent les cercles politiques, assombrissent l'horizon diplomatique. Raison de plus, ce nous semble, pour que la presse française redouble de vigilance et de patriotisme afin de tenir en éveil l'opinion publique et de ne point permettre à nos gouvernants de s'endormir dans une dangereuse quiétude.

Certes, les complications semblent surgir de toutes parts comme par enchantement. On dirait que le printemps favorise ces éclosions belliqueuses. L'Italie a sur les bras l'affaire de la Nouvelle-Orléans et son aventure coloniale

avec l'Abyssinie. Des incidents nouveaux, auxquels il fallait s'attendre, rendent plus difficile la solution du *modus vivendi* en Terre-Neuve, paralysée suffisamment déjà par l'entêtement du Parlement de cette île qui rêve de secouer le joug britannique. La révolte de Manipour constitue pour l'empire indien de nos voisins une menace redoutable. Son conflit avec le Portugal reste toujours en litige. Le ministre de Sofia pourrait bien raviver les agitations toujours dangereuses dans les Balkans. Des télégrammes de Vienne insinuent que le ministre serbe a repris ses hostilités contre l'Autriche, qu'un gouvernement russophile est revenu au pouvoir en Roumanie et que la situation commence à s'embrouiller en Bulgarie.

En France, notre préoccupation capitale est concentrée sur la Triple-Alliance. Où en est-elle ? Après les changements survenus dans le gouvernement de l'Allemagne et dans celui de l'Italie, les conventions premières subsistent-elles dans toute leur force ? Tel est le thème de nos discussions quotidiennes.

On se demande, bien qu'en apparence rien ne soit modifié, que les traités subsistent, que le pacte n'ait été ébranlé ni par la retraite de M. de Bismarck, ni par la démission de M. Crispi, s'il n'y a rien de changé dans l'intention des puissances contractantes.

On a dit et répété que la Triple-Alliance n'avait d'autre mobile que le maintien de la paix. Elle n'aurait donc qu'un caractère défensif.

Or, l'Europe sait pertinemment aujourd'hui que nulle agression ne viendra du côté de la France. Les sentiments pacifiques de la Russie sont aussi avérés. Donc, quel intérêt l'Autriche-Hongrie comme l'Italie auraient-elles à s'imposer des charges militaires et financières sous le poids desquelles elles succombent ?

Pourquoi donc une profonde consternation régnerait dans les cercles diplomatiques et politiques de l'Autriche-Hongrie ? Pourquoi un sentiment d'inquiétude prédominerait-il à la cour de Vienne comme si l'on croyait que l'heure de la grande conflagration européenne soit arrivée ?

Serait-ce qu'en dépit de l'accueil chaleureux fait par le Tsar à l'héritier présomptif d'Autriche, on serait mécontent d'avoir acquis la certitude que l'accord avec la France était assez avancé pour qu'il fût impossible à la politique russe de s'engager dans l'avenir, sans rester continuellement d'accord avec les intérêts français ?

N'est-il pas évident que l'accord plus ou moins tacite entre la France et la Russie a sa source dans la connexité d'une politique défensive contre toute agression de la Triple-Alliance ? Donc, si celle-ci ne nourrit aucun noir dessein, pourquoi ce trouble et ces inquiétudes ?

La presse française ne peut se désintéresser de ces préoccupations diplomatiques ; si nos gouvernants ont l'air de ne s'en point soucier, il importe donc que leur torpeur soit secouée de temps à autre. Ce rôle de sentinelle vigilante et patriotique peut rendre au pays, animé d'un profond amour de la paix, un réel service.

EDMOND ROBERT.

INFORMATIONS

M. Carnot paraît très affecté de la mort de M. Pouyer-Quertier, avec lequel il avait des relations d'amitié qui datent de longtemps.

Le Président se fera représenter aux obsèques de l'ancien ministre des finances.

On a prétendu il y a quelque temps, avec force renseignements à l'appui, que M. Constans était très mal avec l'Élysée. Aujourd'hui nous pouvons détruire cette illusion parce que nous avons la preuve certaine du contraire, et cette preuve nous provient d'une source incontestablement authentique.

Depuis que M. Constans a quitté Paris, des télégrammes et des lettres lui sont constamment envoyés par la présidence avec la griffe : *confidentielle* et le cachet particulier du Président de la République. — Nous ne croyons pas qu'aucune correspondance aussi suivie se soit échangée avec l'un des ministres absents de Paris et la présidence. — On en tirera l'induction que l'on voudra, mais il ne nous paraît pas probable que M. Carnot corresponde ainsi avec un membre du cabinet qui ne serait pas dans ses *petits papiers*. (*Patrie*.)

Le *Journal* publie un interview avec M. Secrétan, ancien directeur de la Société des Métaux, lequel déclare que M. Girard, administrateur du *XIX^e Siècle*, vint un jour lui demander 500,000 francs, puis une autre fois 300,000 francs, sous menace d'attaquer et de faire attaquer la Société des Métaux, qui a croulé, comme on sait.

LE CONGRÈS DES MINEURS

C'est un événement très grave que cette démonstration faite à Paris par les représentants de tous les ouvriers mineurs européens.

Le socialisme n'avait pas encore pris une forme aussi menaçante.

Il paraît que la caisse du Comité international est pleine et permettra aux mineurs de soutenir une grève générale pendant quarante jours.

La houille est aussi nécessaire que le pain. En huit jours, les fabriques, les paquebots, les chemins de fer auront épuisé les réserves des Compagnies.

La production industrielle et la circulation s'arrêteront subitement dans tous les pays de l'Europe.

Une grève générale des mineurs serait donc le plus grand danger qui puisse nous atteindre au point de vue commercial et industriel.

C'est bien ce que les organisateurs de cette conspiration internationale ont calculé.

Que faire ? Essayer de constituer dans chaque industrie une réserve de combustible équivalente à ces quarante jours de chômage des mines ? Mais il faudrait avoir le temps.

Les mineurs constateraient cette augmentation anormale de demandes, et ils feraient sur le champ ce qu'ils appellent leur « déclaration de guerre ».

Voilà une éventualité assez inquiétante pour que tous les gouvernements y réfléchissent et cherchent promptement les moyens — s'il y

en a — de garantir la société contre ses ré-sultats.

Une soirée de gala a été offerte avant-hier, au théâtre Montmartre, par le Cercle démocratique belge aux délégués du Congrès des mineurs.

M. Defuisseaux leur a souhaité la bienvenue et parlé en faveur de l'union et de l'émancipation des mineurs. Il a fait ressortir l'utilité du Congrès.

Pendant le concert qui a suivi, un incident s'est produit; les organisateurs avaient laissé passer dans le programme, par inadvertance, une chanson patriotique intitulée: *Dieu nous garde un Marceau*. Les Allemands ont protesté et fait mine de vouloir quitter la salle; aussitôt M. Caumeau, conseiller municipal, a fait interrompre la chanson et est monté sur le théâtre pour excuser l'inadvertance commise, et les Allemands ont repris leur place aux cris de: *Vive l'Internationale!*

Les Allemands ont chanté en chœur la *Marseillaise des Travailleurs*. L'assistance leur a fait une chaleureuse ovation.

Les Anglais, invités à chanter le *God save the Queen*, ont refusé de chanter un air chauvin, ils ont entonné un air écossais qui a été très applaudi.

Les socialistes présents ont chanté la *Carmagnole*.

LA LOI FISCALE

Il est une fiction à la fois absurde et nécessaire: elle consiste en ce principe que nul n'est censé ignorer la loi.

Cette fiction est nécessaire parce que, sans elle, tout le monde pourrait arguer son ignorance pour ne tenir aucun compte des dispositions légales les plus élémentaires.

Mais elle est absurde parce que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des justiciables au moins seraient fort empêchés de se reconnaître au milieu de l'inextricable labyrinthe de la législation française; les docteurs en droit eux-mêmes perdent, à l'occasion, leur latin et leurs Pandectes.

Les lois financières en particulier ont, presque toujours, la limpidité d'une bouteille d'encre de la grande vertu. L'énorme majorité des contribuables n'y comprend pas grand chose, et n'en saisit la portée qu'au moment où la note lui est présentée; et, sous le régime actuel, la note s'élève, s'enfle, se grossit à vue d'œil.

Lorsque, à la demande du gouvernement, la majorité républicaine a remanié, l'année dernière, les bases de l'impôt foncier, les contribuables ne se sont pas trop inquiétés.

On leur disait que c'était une question de forme, et qu'il n'y aurait, en somme, rien de changé.

Cette question de forme c'était, au contraire, une question de fonds.

Les contribuables commencent à s'en apercevoir; avec le printemps, les premiers bourgeois poussent aux arbres; chez les contribuables, la sève gouvernementale se révèle par la fondaison des « feuilles » d'avertissements. Celles-là aussi sont vertes; les feuilles de cette année font réfléchir villageois et citadins.

L'impôt sur la propriété bâtie soulève d'innombrables réclamations. Le Conseil municipal de Rougé (Loire-Inférieure) résume fort bien, dans ses justes doléances, les plaintes dont nous recevons l'écho de tous les points du territoire.

Après un examen très approfondi, les conseillers municipaux de Rougé, ont émis, à l'unanimité, le vœu qu'une nouvelle évaluation des propriétés bâties fût faite dans la commune, et que ce travail d'évaluation fût repris en présence d'un membre de la municipalité, du contrôleur des Contributions directes et du contribuable intéressé.

« Le nouveau système d'impôt adopté en juillet 1890 élimine les répartiteurs, les conseils généraux et les conseils d'arrondissement, qui n'ont pu donner leur avis. La taxe est assise directement et exclusivement sur les évaluations du contrôleur des Contributions directes.

« Quoique le revenu imposable pour les maisons du chef-lieu de la commune soit évidemment exagéré, le Conseil municipal estime que celui dont sont frappées les habitations rurales des villages, employées à loger des petits propriétaires ou des cultivateurs, est beaucoup plus élevé encore, surtout dans certains cas qu'il serait facile de citer ».

Le cas de la commune de Rougé est celui des trois quarts des communes de France; il est donc des plus intéressants.

Mais nous craignons fort que ces griefs ne soient pas favorablement accueillis. Ce n'est pas par hasard, c'est à dessein que les répartiteurs et les représentants élus des contribuables ont été écartés de l'évaluation de la propriété bâtie.

C'est de propos délibéré que le « nouveau système d'impôt élimine les répartiteurs et les conseillers généraux et d'arrondissement. » C'est exprès que les agents du fisc opèrent seuls et sans contrôle.

Les communes et les contribuables pourront se plaindre; le gouvernement ne leur demande pas d'être satisfaits, il leur demande de payer.

Et de quoi se plaignent ces contribuables toujours geignants? Le gouvernement a fait voter à ses Chambres une loi toute neuve. N'est-ce pas la preuve qu'il se préoccupe des contribuables?

Il est vrai que c'est toujours pour les faire payer d'avantage. GEORGES HUILLARD.

NOUVELLES MILITAIRES

Par décret du 1^{er} avril 1891, ont été promus au grade de lieutenant, dans le corps dont ils font partie, les sous-lieutenants de cavalerie dont les noms suivent:

2^e tour (choix). M. de Laage de la Rochetterie, du 25^e régiment de dragons.

3^e tour (ancienneté). M. Girault de Mimorin, du 7^e régiment de hussards.

1^{er} tour (ancienneté). M. de Gontaut-Biron, du 25^e régiment de dragons.

4^e tour (ancienneté). M. Audoy, du 7^e régiment de hussards.

LE 30^e DE DRAGONS

Le 30^e régiment de dragons, de formation récente et qui doit tenir garnison à Saint-Etienne, en remplacement du 19^e régiment envoyé à Dôle, est aujourd'hui au complet. Les détachements des 4^e, 7^e et 18^e dragons venant, le premier de Chambéry, les deux autres de Lunéville, sont arrivés mercredi, ainsi qu'un escadron parti de Chartres la semaine dernière. Le nouveau régiment sera commandé par M. le lieutenant-colonel Lacombe.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

La Chambre de Commerce de Maine-et-Loire vient, sur la proposition de M. Coutard, d'émettre le vœu:

« Que la loi de juillet 1824 soit modifiée, et que les mots comme *Champagne* et autres, qui désignent un mode de fabrication et non un produit naturel, puissent être employés par tous les Français, du moment qu'ils seront accompagnés du lieu d'origine. »

Espérons que ce vœu sera pris en considération, et que nos députés mettront fin à un abus qui fait le jeu de l'étranger.

Les Allemands, les Suisses, les Italiens, voire même les Américains, emploient impunément le mot *Champagne*, et les Saumurois ne le peuvent pas.

COMME ON ÉCRIT L'HISTOIRE

Un journal de Paris a reçu un télégramme de son correspondant de Saumur, lui annonçant l'incendie des bois de Fontevault. Il transcrit ainsi cette dépêche:

« Saumur, 2 avril. — Un grand incendie, dont on ne connaît pas les causes, a dévoré quatre lieues carrées de landes et de bois appartenant au marquis de Brézé et à divers propriétaires des communes de Fontevault, Saint-Cyr, Brézé, Bizay et Epieds.

» Les troupes de la maison centrale de Fon-

tevrault et les colons de Saint-Hilaire ont combattu le feu, qui s'était déclaré hier à 2 heures et n'a été éteint qu'aujourd'hui à midi.

» Les brigades de gendarmerie des environs, commandées par M. le capitaine Maxwell, de Saumur, M. Maynier, procureur de la République, et le juge d'instruction, avaient organisé les secours avec les autorités locales et le concours empressé des habitants.

» On n'a pas eu d'accident de personnes à déplorer.

» Les pertes sont évaluées à 300,000 francs.

» Les lueurs de ce terrible incendie s'apercevaient de huit lieues à la ronde. »

LES CHIENS ATTELÉS

L'agent Bougreau a dressé procès-verbal contre un nommé Chevallier qui se faisait véhiculer par deux toutous.

Que l'agent Bougreau continue sa surveillance; il aura maintes occasions de faire appliquer la loi, et cela sans s'éloigner beaucoup du bureau de police.

ACCIDENT

Hier soir, vers 9 heures, le nommé Louis Groleau, domestique chez M. le comte de l'Aistre, au château de Lançon, était monté dans sa charrette, quand, arrivé rue du Pressoir-Saint-Antoine, il en est tombé tout-à-coup.

Les roues du véhicule lui ont passé sur le corps et la jambe droite qui a été brisée au-dessous du genou.

Il a été relevé par deux habitants du quartier qui l'ont transporté chez M. Hurtault, en attendant l'arrivée du docteur Seigneur, qu'on était allé prévenir. Groleau a été transporté d'urgence à l'hôpital.

La charrette a été ramenée au château de Lançon par un des camarades de Groleau qui venait à quelques pas derrière lui.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 2 avril. — Edouard-Pierre-Jean-Baptiste-François Pélissier, Grand'Rue; — Marc-Georges Castax, rue de la Visitation.

DÉCÈS

Le 2 avril. — Joseph-Auguste Crochon, 4 jours, rue Saint-Lazare.

Le 4. — Jules Roucher, propriétaire, 49 ans, rue d'Orléans.

INSPECTEURS DE L'ARTILLERIE ET DE LA GENDARMERIE DU 9^e CORPS D'ARMÉE

M. le général de division Logerot, gouverneur de Toul, a été désigné pour procéder, cette année, à l'inspection générale de l'artillerie du 9^e corps d'armée.

M. le général de division Répécaud, président du comité technique de la gendarmerie, a

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Le policier s'avança vivement dans la chambre à coucher et marcha vers la fenêtre.

— N'avez-vous pas remarqué, messieurs, que vous vous trouviez dans un courant d'air?

— En effet, dit Queyrat, je m'en aperçois maintenant.

— Pourtant les fenêtres sont fermées, répliqua Léguillon.

— En effet, continua Léon Renard, les fenêtres sont fermées; mais un carreau est brisé. Voyez!

Et, soulevant le rideau de guipure d'une des fenêtres, il montra un trou dans la vitre.

— Eh bien? interrogea le juge d'instruction. Qu'en concluez-vous?

— J'en conclus que l'assassin, après avoir achevé sa besogne chez René Bernard, a voulu détourner les soupçons, et n'a trouvé rien de mieux pour cela que de briser le carreau de cette fenêtre, de passer la main par le trou,

et de jeter à l'intérieur de cette pièce l'épingle volée dans l'appartement d'à côté.

— Quel chemin aurait-il pris pour parvenir à cette fenêtre? demanda Queyrat.

— Mon Dieu! Monsieur le juge, le chemin le plus simple et le plus commode! Tout le long de la façade de la maison règne, au quatrième étage, un balcon sur lequel s'ouvrent cinq fenêtres. Trois appartiennent à l'appartement de René Bernard, les deux autres, que voici, éclairent la chambre où nous nous trouvons. Veuillez vous avancer jusqu'ici, vous vous rendrez compte du trajet parcouru par l'assassin.

En disant ces mots, Léon Renard ouvrit la fenêtre et monta sur le balcon. Les trois autres hommes en firent autant.

— Monsieur le commissaire se souvient sans doute, expliqua le policier, qu'en pénétrant dans le salon où fut découvert le cadavre de la victime, il remarqua que la pièce était plongée dans l'obscurité. Seule une mince raie de lumière filtrait à travers les volets, non pas fermés complètement, mais seulement tirés tout contre, d'une fenêtre, de celle de gauche, la plus rapprochée de notre côté. Regardez la grille qui sépare la partie du balcon qui longe

l'appartement de René Bernard, de l'espace qui s'étend devant la chambre à coucher de Stéphan Mordy. Elle est peu élevée, elle peut être franchie facilement.

Et Léon Renard, s'appuyant des deux mains sur la barrière de fer, la franchit d'un bond en faisant passer ses jambes de côté.

— Je vais accomplir devant vous le trajet que, selon moi, dut faire l'assassin. Je viens de tuer René Bernard. J'ouvre de l'intérieur la fenêtre donnant sur le balcon, et, porteur de l'épingle de cravate que nous venons de trouver, je m'avance vers la grille. Il est nuit. Je saute l'obstacle sans être remarqué des gens passant dans la rue. Je regarde par les fenêtres de la chambre de Mordy, dont les volets ne sont pas fermés; je vois qu'il n'y a personne dans la pièce, je crève un carreau d'un coup de coude et, par le trou, je jette l'épingle accusatrice sur le parquet. Puis je rentre par le même chemin chez René Bernard; je tire les volets tout contre, en négligeant toutefois, pressé comme je le suis, de les faire joindre complètement. Je referme la fenêtre, et le tour est joué! J'ai préparé pour la justice une fausse piste, sur laquelle je crains que nous ne nous égarions.

— Ce système est très ingénieux, dit Queyrat; mais, en faisant retomber toute la responsabilité du meurtre sur un seul homme, c'est-à-dire, jusqu'à présent, sur Gustave Marchand, il ne nous explique pas comment il se fait que l'employé d'Odou Wegrow disparaisse subitement, le jour même du crime, sans fournir à son patron aucune autre raison de son départ précipité, que le prétexte d'une dépêche qui le force à quitter Paris. Or la concierge, que j'ai interrogée tout à l'heure, m'a affirmé qu'il n'était jamais venu aucune missive, ni aucune visite pour son locataire. D'un autre côté, ce carreau peut avoir été brisé par Stéphan Mordy qui, dans son trouble et dans la précipitation de ses préparatifs, ne calculait pas ses mouvements, mais était nerveux, surexcité.

— Fort bien! riposta l'agent. Admettons que cette vitre ait été crevée par le voyageur préparant sa valise! Il n'en est pas moins innocent de l'assassinat. En effet, par quel chemin a-t-il pu pénétrer chez René Bernard? Est-ce par le balcon et la fenêtre? Non, puisque, quand M. le commissaire est entré dans le salon, il a trouvé les croisées fermées, et qu'elles ne peuvent être ouvertes que de l'intérieur.

été désigné pour procéder, en 1891, à l'inspection générale de la gendarmerie du 9^e corps d'armée.

MORT D'UN ANCIEN CURÉ DE NANTILLY

Nous apprenons la mort de M. Jean-Denis Touchais, chanoine honoraire, ancien curé de Nantilly de Saumur et de Saint-Serge d'Angers, décédé à Martigné-Briand, dans sa 89^e année.

Le successeur de M. Touchais à la cure de Nantilly avait été M. Grignon.

NOMINATIONS DANS LE CLERGÉ

Par décision de M^r l'Evêque :

M. l'abbé Lecointre, vicaire à Saint-Serge, a été nommé curé de Briollay. Cette nomination a été agréée par le gouvernement.

M. l'abbé Raimbault, vicaire à Faye, a été nommé curé de cette paroisse.

M. l'abbé Denéchère, licencié en théologie, vicaire à Briollay, a été nommé vicaire à Saint-Serge.

M. l'abbé Rousseau, professeur à Saumur, a été nommé vicaire à Briollay.

M. l'abbé Dobert, vicaire à Briollay, a été nommé vicaire à Faye.

Les chèvres béarnaises ont fait leur apparition hier à Saumur. Comme d'habitude, le troupeau de chèvres est très entouré, et la vente du lait est des plus importantes les premiers jours.

ANGERS. — Une nouvelle grève. — On nous apprend, dit l'Anjou, que jeudi, les tisserands de l'ancienne manufacture Joubert ont voulu imiter leurs camarades des ardoisières. Excités par quelques meneurs, anciens grévistes de Cholet, ils ont, sans motifs sérieux, abandonné leurs métiers au moment du déjeuner. Aucun tapage n'a eu lieu, mais la sortie de l'usine était triste, car beaucoup s'étaient opposés à cette grève et quelques-uns plainaient en disant : « Quel malheur d'être obligé de cesser tout travail à cause de ceux qui nous entraînent ! Comment gagner son pain si cela continue ? »

Le préfet a reçu trois ouvriers délégués par les ateliers de tissage de M. Max Richard, qui compte 86 métiers. Ils ont entretenu le préfet de quelques difficultés qui se sont élevées dans les ateliers où le travail a cessé avant-hier. Le préfet a reçu également M. Max Richard. On espère que ce commencement de grève pourra être arrêté dès le début.

LA GRÈVE DE TRÉLAZÉ

La grève de Trélazé continue. On a forcé l'avant-dernière nuit aux ardoisières une des poudrières et enlevé 2 kilos de dynamite ainsi que 40 mètres de mèche. Les ouvriers accusés de ce vol retournent l'accusation à la Commission et aux agents.

Est-ce par la porte ? Non plus, puisque la clé en a été trouvée chez Gustave Marchand. Donc, Stéphane Mordy n'est pas entré chez Bernard, donc il est innocent.

— A moins qu'il n'ait fait le coup de compte à demi avec le romancier, dit le chef de la Sûreté.

— Cette hypothèse peut être la vraie, ajouta Légillon.

Le juge d'instruction conclut :

— La première chose à faire, c'est d'aller demander à M. Odon Wegrow s'il connaît l'épingle à tête d'émeraude comme ayant appartenu à la victime. M. Renard peut se rendre chez le banquier immédiatement.

Ensuite, il faudra chercher Stéphane Mordy. Quand on aura découvert sa retraite, qu'on l'aura amené dans mon cabinet au Palais de Justice, tout le mystère s'éclaircira comme par enchantement. Procurez-moi une heure d'entretien avec l'employé en fuite, et je vous réponds de vous fournir le mot de l'énigme.

XV

LA MOUCHE ET L'ARAIGNÉE.

Toutes les fois qu'un juge d'instruction veut interroger un détenu, il signe un mandat de

On nous rapporte, dit l'Union de l'Ouest, que, hier matin, des meneurs ont organisé la résistance. Des groupes menaçants ont voulu empêcher le travail des palefreniers et conducteurs de chevaux ; ils ont assiégé les écuries pour arrêter les manèges et voulu interdire l'entrée des magasins aux compteurs d'ardoises.

Un peloton de 50 cuirassiers a été envoyé d'Angers à Trélazé.

Le travail continue au Pont-Malembert et à la Grande Maison (non pas aux Grands-Carreaux).

LA SÉCURITÉ DANS LES CAMPAGNES

Dans la nuit du 29 au 30 mars, vers une heure du matin, M^{me} veuve Guillet, demeurant au village du Clouet, commune de Vertou (Loire-Inférieure), entendit frapper à la porte.

Elle se garda bien d'ouvrir ; mais, quelques instants après, deux individus s'introduisirent par la fenêtre en brisant un carreau pour faire tirer la targette. Effrayée, la femme Guillet se leva ; l'un des malfaiteurs alla vers elle, la saisit à la gorge et lui demanda où elle cachait son argent.

La malheureuse femme dit qu'il était au fond de l'armoire ; qu'ils n'avaient qu'à le prendre ; mais elle les suppliait de lui laisser la vie.

Les deux inconnus se mirent alors à fouiller les meubles ; pendant ce temps, la veuve Guillet sortit par une porte de derrière et cria : « Au voleur ! à l'assassin ! »

L'entendant crier, les deux malfaiteurs prirent la fuite en emportant seulement un petit porte-monnaie contenant 75 centimes et un pain de trois livres.

La gendarmerie a ouvert une enquête et croit être sur les traces des coupables.

LES ŒUFS A LA COQUE

Savez-vous, mesdames, qu'il y a quatre façons de cuire un œuf à la coque et d'en changer à volonté la saveur ? C'est pourtant ainsi. En voulez-vous la preuve ?

Première manière. — Plonger les œufs à l'eau bouillante et les laisser mijoter pendant trois minutes s'ils sont petits, et trois minutes et demie s'ils sont gros (c'est le procédé classique et vulgaire).

Deuxième manière. — Mettre les œufs dans une casserole d'eau froide que l'on pose ensuite sur un feu vif. Lorsque l'eau boue, les œufs sont cuits.

Troisième manière. — Plonger les œufs dans l'eau bouillante et retirer la casserole entièrement du feu ; la couvrir et, au bout de six minutes, retirer les œufs.

Quatrième manière. — Faire cuire les œufs à la vapeur pendant quatre minutes.

Je n'entreprendrai pas de vous analyser les raffinements sensoriels qui s'obtiennent par ces

comparution. C'est ce que fit Jules Queyrat. Marchand, extrait de Mazas, fut amené en voiture cellulaire au Palais de Justice. On le conduisit dans une salle spécialement destinée à recevoir momentanément les prisonniers, et nommé la Souricière. Elle se compose d'une série de cabanons isolés, clos de fortes portes armées de serrures qui sont peu faciles à crocheter. Gustave fut enfermé dans l'un d'eux, où il attendit le moment d'être appelé devant le juge d'instruction.

Queyrat, rentré dans son cabinet après sa perquisition au domicile vide de Stéphane Mordy, se promenait de long en large, réfléchissant aux éléments nouveaux qui venaient d'être apportés dans l'instruction, préparant l'interrogatoire de Marchand, et attendant, pour le commencer, d'avoir reçu les renseignements que Léon Renard devait rapporter de chez Odon Wegrow. Le juge ne tarda pas à être satisfait, car bientôt on frappa à la porte de son cabinet et le policier entra.

— Vous avez vu le banquier ? demanda Queyrat.

— Oui, monsieur-le juge.

— Connait-il l'épingle à tête d'émeraude ?

— Oui, M. Bernard la portait souvent.

divers systèmes ; mais je dois vous dire qu'on préconise le second, par lequel on obtient « un blanc plus crémeux et plus apte à se mélanger au jaune sous l'action de la cuiller ou de la mouillette de pain ».

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 avril 1891.

La Bourse est plus faible aujourd'hui et les affaires sont très restreintes. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.95 ; le 4 1/2 0/0 à 103.60.

La Banque de Paris n'a rien perdu de sa fermeté et se maintient sans peine à 823.

La Société Générale, également très bien tenue, se traite à 490.

Le Crédit Lyonnais a des négociations assez actives à 780. La Banque d'Escompte consolide ses progrès à 530.

On cote le Crédit Foncier 4,275. Le Crédit Mobilier, toujours recherché par le comptant, clôture en reprise à 423.

Les actions et parts de fondateurs de la Banque Nationale de Saint-Domingue reçoivent un accueil de plus en plus favorable. On sait que ces titres sont mis en vente jusqu'au 12 avril inclusivement. Les actions productives d'un dividende de 20 francs coûtent net 300 francs et les parts qui rapportent 8 francs de dividende valent 80 francs. Etant donné les monopoles que possède la Banque Nationale de Saint-Domingue en vertu d'un privilège d'Etat, ses titres constituent un placement sérieux, susceptible de plus-value importante.

L'action Explosifs Fortis est très recherchée à 29 fr. et verra bientôt de plus hauts cours.

L'Hispano-Néerlandaise est calme aux environs de 25 fr.

Sur le petit marché, les Parts Tunisiennes sont l'objet de quelques négociations. Ces parts ont droit à 50 0/0 des bénéfices nets sur une exploitation agricole de 26.000 hectares en Tunisie.

Les Chemins Economiques se tiennent à 424.

Dernières Nouvelles

Paris, 4 avril, 4 h. 08.

Dans la séance de ce matin du Congrès des mineurs, il a été adopté un amendement du Belge Defnet, portant que la grève générale des mineurs pourrait devenir nécessaire, afin d'obtenir la journée de huit heures.

HAVAS.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Pâques et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté
Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

— M. Wegrow a-t-il laissé voir l'impression que lui produisait l'annonce de cette découverte ?

— Il en parut tout d'abord très étonné. Il s'écria qu'il était impossible que Stéphane Mordy fût un voleur et un assassin. Son employé lui inspirait une confiance absolue.

» M. Wegrow m'a questionné longuement au sujet de la perquisition opérée au domicile de Stéphane Mordy. Il m'a surtout demandé comment on s'était aperçu de la vitre brisée ; qui en avait fait pour la première fois la remarque ; quelle impression cette découverte avait produite sur chacun des personnages qui assistaient à cette scène ; quelles explications on en avait données. Il se préoccupait surtout de votre opinion.

— Naturellement, ajouta Queyrat un peu moqueur, vous n'avez pas manqué de lui faire part du système que vous avez imaginé ; système suivant lequel l'assassin, après avoir commis son crime, serait sorti de l'appartement de René Bernard par la fenêtre, aurait suivi le balcon, crevé un carreau de la croisée de la chambre de Mordy, et jeté chez ce dernier l'épingle accusatrice ; le tout afin d'égarer les recherches de la justice ?

HERNIÉS COMPLÈTEMENT GUÉRIS

La plus grande reconnaissance est due à celui qui a pour but de soulager l'humanité souffrante. Aussi recommandons-nous vivement notre célèbre spécialiste, M. GLASER, à tous ceux de nos lecteurs atteints de ce mal, pour aller le consulter. La méthode pour se guérir est donnée gratis aux indigents. Les guérisons merveilleuses que M. GLASER a obtenues lui ont valu deux médailles.

M. GLASER en personne sera à consulter à Angers, le 17 avril, hôtel du Cheval-Blanc ; à SAUMUR, le 18, hôtel de Londres.

Envoyer 50 cent., pour avoir la brochure, à J. GLASER, au Raincy, Paris.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES

M. DUBOIS-RONCE, seul entrepreneur de la ville de Saumur, a l'honneur de faire connaître à MM. les Propriétaires qu'il fait une diminution pour ses travaux de vidanges de 2 fr. par mètre cube pour tous liquides à partir de 4 mètres.

L'ancien prix reste applicable pour toutes matières solides.

S'adresser à M. DUBOIS-RONCE, au Pont-Fouchar, près Saumur.

On se rend aux châteaux et maisons bourgeoises des environs.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— J'ai en effet rapporté à M. Wegrow cette scène telle qu'elle se passa.

— Qu'a-t-il dit ?

— Qu'il trouvait mon explication plausible et qu'il la regardait comme la seule vraisemblable. « Marchand est, pour moi, le coupable, le seul coupable, a-t-il ajouté, et Stéphane Mordy est la victime d'un fâcheux concours de circonstances qui ont fait coïncider son départ avec le temps de l'assassinat. »

Queyrat tapotait la table de son bureau avec son crayon

— Je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit, prononça-t-il. Trouvez l'employé disparu, amenez-le dans mon cabinet. Quand il m'aura fourni une explication claire de son départ subit et secret, je cesserai de le soupçonner d'être le meurtrier de Bernard ou le complice de Marchand. D'ici là... je réserve mon opinion sur son compte.

» Monsieur Renard, donnez l'ordre, je vous prie, qu'on amène le prisonnier.

Le policier salua et sortit.

(A suivre.)

Etude de M^e MAUGEAIS, huissier à Longué.

VENTE MOBILIERE
Après faillite

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que le *Dimanche 5 Avril* prochain, à une heure du soir, et jours suivants, à pareille heure, s'il y a lieu, il sera, par le ministère dudit M^e MAUGEAIS, procédé à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers dépendant de la faillite du sieur SAOIE, marchand de beurre à Longué.

On vendra :

Batterie de cuisine, tables, chaises, armoires, buffets, quatre lits garnis, linge, machine à coudre, une magnifique salle à manger en vieux chêne; salon composé de: un canapé, deux fauteuils, quatre chaises, une table, une glace, le tout en vieux chêne, une chambre à coucher en vieux chêne, un porte-manteau en vieux chêne, deux grandes charrettes, une petite charrette, une voiture anglaise, quatre équipages complets, paniers et caisses à beurre et œufs, bascules, environ cent hectolitres d'avoine, pots à beurre, machine à vapeur, et malaxeur à vapeur, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 40 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e MAUGEAIS, huissier à Longué.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1894

MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

A Louer présentement

MAISON

Tout agencé pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Remise et Écurie

Le tout situé dans un bon quartier

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN

UNE MAISON

Occupée par M. Le Blaye

S'adresser à M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76. (178)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3,

Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Île Ponneau

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé

SES JARDINS ET SERVITUDES AVEC OU SANS LE PARC

On peut visiter.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

A Louer ou à Arreter

MAISON ET JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare, d'une contenance de 55 ares,

Plus une parcelle de BOIRE.

S'adresser, pour traiter, à M. AUGUSTE CORBINEAU qui l'occupe.

A VENDRE

CHEVAL ALEZAN

SE MONTE ET S'ATTELLE

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

CABINET D'AFFAIRES

Le 15 Avril 1891, M. ARTHUR ROUX, comptable à Saumur, ouvrira un CABINET D'AFFAIRES, rue Dacier, n° 47, et s'occupera spécialement de: Recouvrements et contentieux, location de maisons, arpentages, expertises, achat et vente de propriétés, règlements de comptes de toute nature, renseignements divers.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René

SAUMUR

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 1^{er} au 20 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre

HOTEL DE LONDRES

Saumur

Les Mélodies sacrées

(4^e année), journal de Musique religieuse, dirigé par l'abbé CONTENTENSOU, maître de chapelle de la cathédrale de Montauban. — Le plus utile pour le clergé, les communautés, les paroisses; donnant mensuellement: 1^o Œuvres de chant, cantiques, motets, messes, etc., 3 fr. par an. — 2^o Pièces pour harmonium, faciles et brillantes, pour toutes les parties de l'office: 3 fr. par an. — Les 2 séries avec prime; le *Courrier de Saint-Grégoire*, revue mensuelle de musique sacrée: 6 fr. par an. Primes diverses, réduction sur musique du catalogue du journal.

Abonnements d'avance partant du 1^{er} janvier, par mandat-poste à M. FORESTIÉ, imprimeur-éditeur, à Montauban. Spécialité d'impressions musicales.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889, Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ARTICLES DE PAQUES

Œufs en tous genres, Vannerie fine et bon marché, Oiseaux, Porcelaines, Biblots, etc.

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL

Poissons en sucre, en chocolat, en carton, Surprises, etc.

Rayon spécial de Pain d'Epices en morceaux, Pavés, Bonshommes, Nonnettes supérieures.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

4 Bon de 15 fr. contre un versement de	1 fr. et 4 fr.		
1 — 20	2 » 4 »		
1 — 30	3 » 1 »		
1 — 40	4 » 1 50	Par semaine	
1 — 50	12 50 4 50		
1 — 60	15 » 2 »		
1 — 80	20 » 2 50	jusqu'à	
1 — 100	25 » 3 »		
1 — 120	30 » 3 50		
1 — 140	35 » 4 »	Parfait paiement	
1 — 160	40 » 4 50		
1 — 180	45 » 5 50		
1 — 200	50 » 6 »		

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire, A^d COLLAS.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 AVRIL

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0	94 85	1888 75	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz
3 0/0 1891	93 55	1585 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.
3 0/0 amortissable	95 10	1085 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000
4 1/2 1883	105 30	1450 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		585 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots
Oblig. 1855-60 3 0/0	540 —	34 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500.
— 1865 4 0/0	520 —	2472 50		FONDS ÉTRANGERS
— 1869 3 0/0	417 —	VALEURS ÉTRANGÈRES	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	Emprunt russe 1862 5 0/0
— 1871 3 0/0	406 50	Autrichien 4 0/0 or.	Est 3 0/0 anc. r. à 500	— 1889 4 0/0
— 1875 4 0/0	525 —	Dette d'Égypte 6 0/0	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500.	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série
— 1876 4 0/0	525 —	Extérieur 4 0/0	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	— 2 ^e —
— 1886 3 0/0	411 —	Hongrie 4 0/0 or.	Nord 3 0/0 r. à 500	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
Bons de liquidation	520 —	Italie 5 0/0	Orléans 3 0/0 r. à 500	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500
		Portugal 4 1/2 1888	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MARE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,